68ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies
Première Commission

« Débat général »

Intervention de

M. Jean-Hugues Simon-Michel,
Ambassadeur, Représentant permanent de la France
auprès de la Conférence du Désarmement à Genève

New York, 8 octobre 2013

* *
*

68th session of the United Nations General Assembly
First Committee

"General debate"

Statement by

Ambassador Jean-Hugues Simon-Michel,
Permanent Representative of France
to the Conference on Disarmament in Geneva

New York, 8 October 2013

Monsieur le Président, chers collègues,

Ma délégation vous présente ses félicitations pour votre élection à la présidence.

Le France s'associe au discours qui a été prononcé par l'Union européenne. Je souhaiterais formuler, en complément, les remarques suivantes à titre national.

Cette année a été marquée par de grands succès pour la communauté internationale mais aussi par de nouveaux développements inacceptables.

1) Permettez-moi tout d'abord de commencer par les succès.

L'adoption du traité sur le commerce des armes (TCA), en avril, est une avancée historique du droit international. Dans notre secteur, c'est le premier grand traité adopté au sein des Nations Unies depuis 1996. C'est la meilleure illustration du multilatéralisme efficace que la France appelle de ses vœux. Des normes universelles pour régir le commerce légitime et pour prévenir les trafics illicites ont enfin été agréées. Elles permettront de renforcer la paix et la sécurité internationales. Elles placent le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'Homme au cœur des critères que les Etats parties s'engagent à respecter. Elles permettront de lutter efficacement contre la dissémination illicite des armes classiques dans le monde, et donc contre les groupes terroristes et contre la criminalité organisée.

Il est désormais essentiel d'aller au plus vite vers l'universalité de ce traité. A Paris, la procédure parlementaire de ratification est en cours.

La mise en œuvre du traité est aussi un enjeu capital, qui est encore devant nous. La France est prête à coopérer avec tous les Etats parties. Le secrétariat prévu par le traité devra être mis en place rapidement. Plusieurs critères devront guider le choix du siège : la présence d'une expertise en matière de désarmement et de maîtrise des armements, la présence d'une expertise en matière de droit international humanitaire et d'une expertise sur les droits de l'Homme, la proximité des organisations de terrain. La ville de Genève remplit pleinement tous ces critères.

La conférence d'examen de la convention sur les armes chimiques, en avril dernier, est un autre succès important qui mérite d'être salué.

2) Mais alors même que les 188 Etats parties à la convention d'interdiction des armes chimiques adoptaient par consensus un rapport ambitieux, cette arme barbare, bannie depuis un siècle par le droit international, était utilisée en Syrie.

En Syrie, l'utilisation d'une arme de destruction massive par un gouvernement contre son propre peuple est intolérable. La réaction ferme et déterminée de plusieurs pays, dont la France, ont permis l'adoption de la décision du conseil exécutif l'OIAC du 27 septembre et de la résolution 2118 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Cette résolution condamne clairement l'attaque chimique du 21 août. Elle refuse l'impunité et appelle à juger les responsables. Elle constate l'existence d'une menace à la paix et à la sécurité internationale et impose des décisions importantes, juridiquement contraignantes, en vue de la destruction des stocks d'armes chimiques syriens. Elle décide enfin que le conseil de sécurité, en cas de non-respect, imposera de nouvelles mesures sous chapitre VII.

Le massacre commis le 21 août au moyen d'armes chimiques est terrifiant. Il ne doit pas faire oublier les autres souffrances du peuple syrien, les autres violations du droit international

humanitaire, y compris au moyen d'autres armes inacceptables, en particulier par des armes à sous-munitions et, selon certaines allégations, des armes incendiaires.

3) La prolifération nucléaire a apporté également son lot de mauvaises nouvelles.

Un nouvel essai nucléaire a été effectué par la Corée du Nord en février dernier. Cet essai est un acte grave, une lourde menace à la paix et à la sécurité internationales. C'est aussi, après le tir de fusée à longue-portée effectué le 12 décembre 2012, une nouvelle violation inacceptable par la Corée du Nord de ses obligations internationales. Ces actes ont été condamnés par les résolutions 2087 et 2094 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Pyongyang doit mettre un terme à cette escalade et à sa rhétorique belliqueuse.

La crise de prolifération iranienne demeure naturellement au centre de nos préoccupations.

Le nouveau rapport du directeur général de l'AIEA confirme une fois encore la violation par ce pays de ses obligations au titre des résolutions du conseil des gouverneurs de l'AIEA et du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Son stock d'uranium enrichi, y compris à près de 20%, continue de s'accroître et ses activités liées à l'eau lourde se poursuivent. Les déclarations du nouveau Président iranien marquent, nous voulons l'espérer, une ouverture. Le président de la République française l'a rencontré il y a deux semaines, ici même à New York. Il lui a fait part de notre disponibilité au dialogue, mais également de notre fermeté sur la prolifération nucléaire. Nous attendons des gestes concrets pour ramener la confiance, qui témoigneront que l'Iran est véritablement prêt à répondre aux attentes de la communauté internationale.

La France continue enfin de souhaiter que toute la lumière soit faite sur les activités nucléaires passées ou présentes de la Syrie. Nous regrettons que l'AIEA ait dû remettre sine die une mission de vérification en 2013 et appelons la Syrie à permettre cette mission d'inspection dès que possible.

Monsieur le Président,

4) Nous devons regarder de l'avant et relever les défis de l'avenir. Un débat important a émergé depuis quelques mois sur la question des robots létaux pleinement autonomes. C'est un débat important car il pose la question fondamentale de la place de l'Homme dans la décision d'engager la force létale. Mais c'est aussi un débat difficile car il soulève de nombreuses questions d'ordre éthique, juridique, opérationnel et technique. Il porte sur des technologies qui ne sont pas encore pleinement abouties et qui sont à double usage.
Il est important de clarifier les termes de ce débat. Cette discussion pour être utile et permettre d'avancer doit se tenir dans une enceinte de désarmement appropriée qui réunit les compétences militaires, juridiques et techniques nécessaires et tous les Etats concernés.

Monsieur le Président,

5) Le désarmement nucléaire demeure naturellement au cœur de notre engagement.

Le Traité de non-prolifération nucléaire est la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire et le fondement de nos efforts de désarmement. Le plan d'action adopté par consensus en 2010 est notre feuille de route. Il est important de mettre en œuvre cette feuille de route et donc de s'y tenir, sans dévier de la voie tracée.

Cela signifie naturellement que les Etats dotés doivent être à la hauteur de leurs engagements et la France est consciente de ses responsabilités en tant qu'Etat doté. Avec nos partenaires du P5 comme à titre national, nous travaillons en ce sens. J'aurai l'occasion d'y revenir plus en détail lors du débat sur les questions nucléaires ; mais chacun connait le bilan exemplaire de la France en matière de désarmement nucléaire. C'est un bilan en actes, non en paroles. J'en veux pour exemples, notamment et pour m'en tenir à quelques faits qui parlent d'eux-mêmes, le démantèlement irréversible de notre site d'essais nucléaires, le démantèlement irréversible de nos installations de production de matières fissiles à des fins d'arme, le démantèlement de la composante terrestre de notre dissuasion, la réduction d'un tiers de la composante océanique puis la réduction annoncée en 2008 et achevée en 2010 d'un tiers de la composante aéroportée.

Mais la feuille de route tracée par le plan d'action TNP de 2010, c'est aussi une approche commune qui engage tous les Etats parties, l'approche « étape par étape ». C'est aussi une séquence pour l'action multilatérale, avec l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE/CTBT) et le lancement de la négociation du traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires (TIPMF/FMCT). Cette séquence est logique.

Le plan d'action TNP de 2010 est très clair à cet égard. L'action 15 appelle à démarrer sans délai la négociation d'un FMCT à la Conférence du Désarmement (CD), conformément au document CD/1299 et au mandat qu'il contient. Il est donc urgent que la CD adopte un programme de travail en s'appuyant sur le document CD/1864 agréé par consensus en 2009. Notre volonté demeure d'entrer sans délai dans cette négociation à la CD. A cet effet, nous avons soutenu la résolution 67/53 pour faire avancer les discussions sur ce traité, qui devra être négocié à la CD ; et nous pensons que le groupe d'experts gouvernementaux (GGE) qui se réunira en 2014 et 2015 permettra un progrès important.

Remettre en cause la priorité accordée à la négociation du FMCT, c'est dévier de la voie tracée par la feuille de route adoptée en 2010, et c'est donc prendre le risque d'une nouvelle perte de temps.

Monsieur le Président,

6) L'an dernier, mon pays s'est efforcé d'alerter cette Assemblée sur les conséquences probables de certaines initiatives qui ont créé des enceintes parallèles. Force est de constater que cela n'a abouti, comme on le craignait, qu'à rouvrir le débat sur l'approche étape par étape et sur la prochaine priorité de négociation et en définitive qu'à mettre en danger la feuille de route du plan d'action de 2010 du TNP.

Monsieur le Président,

7) La France est naturellement consciente des graves conséquences qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires. Elle n'a jamais participé à une quelconque course aux armements, elle applique le principe de la stricte suffisance et elle maintient son arsenal au plus bas niveau possible, compatible avec le contexte stratégique. La dissuasion française est strictement défensive. C'est précisément parce qu'elle a pour seul but la sauvegarde de nos intérêts vitaux et que son emploi ne serait concevable que dans des circonstances extrêmes de légitime défense, droit consacré par la Charte des Nations unies, que la dissuasion française n'est en rien contraire au droit international.

Monsieur le Président,

8) Permettez-moi pour finir de préciser l'attachement de mon pays à l'UNIDIR, partie intégrante de la machinerie du désarmement. La France, qui est traditionnellement l'auteur de la résolution quinquennale sur l'UNIDIR, est attachée à l'autonomie de cet institut et à son mode de gouvernance, fondé sur le conseil consultatif du désarmement du secrétaire général. Il est essentiel que l'UNIDIR puisse poursuivre ses activités en maintenant son autonomie comme cela a été établi par SSOD-I et confirmé par la résolution 65/87.

Je vous remercie Monsieur le Président.

Unofficial translation

Mr Chairman, Dear Colleagues,

My delegation would like to congratulate you on your appointment as Chairman.

France aligns itself with the statement delivered on behalf of the European Union. I would like to add the following remarks on behalf of France.

This year was marked by major successes for the international community but also by new, inacceptable developments.

I would like to begin with the successes.

The adoption of the Arms Trade Treaty (ATT) in April was a historic step forward for international law. In our sector, it's the first major treaty adopted within the United Nations since 1996. This is the best illustration of the effective multilateralism that France calls for. Universal standards to govern legitimate trade and prevent illicit trafficking have at last been approved. They will help strengthen international peace and security. They make international humanitarian law and international human rights law central to the criteria the States Parties are committed to abiding by. They will help combat effectively the illicit spread of conventional weapons worldwide, thus combating terrorist groups and organized crime.

It is now essential to move more quickly towards universalization of this Treaty. In France, the parliamentary ratification procedure is under way.

The implementation of the Treaty is also a key issue ahead of us. France is prepared to cooperate with all the States Parties. The Secretariat provided for by the Treaty will need to be set up quickly. Several criteria will have to guide the choice of headquarters: the presence of disarmament and arms control expertise, the presence of expertise in international humanitarian law and human rights, and the proximity of operational organizations. Geneva fully meets all these criteria.

The Chemical Weapons Convention Review Conference in April was another major success which should be welcomed.

2) But at the same time as the 188 States Parties to the Chemical Weapons Convention adopted an ambitious report by consensus, that barbaric weapon, banned for a century by international law, was used in Syria.

The use in Syria of a weapon of mass destruction by a government against its own people is intolerable. The firm and determined reaction of several countries, including France, permitted the adoption of the OPCW Executive Council decision on 27 September and UN Security Council Resolution 2118. That Resolution clearly condemns the chemical attack of 21 August. It refuses impunity and calls for those responsible to be tried. It acknowledges the existence of a threat to international peace and security and imposes important, legally binding decisions, with a view to destroying Syria's chemical weapons stocks. It also decided that the Security Council, in case of non-compliance, would impose new measures under Chapter VII.

The massacre committed using chemical weapons on 21 August is terrifying. But we must not forget the other sufferings of the Syrian people, and the other violations of international

humanitarian law, including using other unacceptable weapons such as cluster bombs and, according to certain allegations, incendiary weapons.

3) Nuclear proliferation has also brought its share of bad news.

Another nuclear test was carried out by North Korea in February. This test was a serious act and a major threat to international peace and security. It is also, following a long-range missile launch on 12 December 2012, a new, unacceptable violation by North Korea of its international obligations. These acts were condemned in UN Security Council Resolutions 2087 and 2094. Pyongyang must end this escalation and its warmongering rhetoric.

The Iranian proliferation crisis naturally remains a central concern for us.

The new report by the Director General of the IAEA confirms once again the violation by this country of its obligations under the resolutions of the IAEA Board of Governors and the UN Security Council. Its stock of enriched uranium, including uranium enriched to more than 20%, is still growing, and its heavy water activities continue. The declarations of Iran's new President mark, we hope, an overture. The French President met him two weeks ago, here in New York. He informed him of our availability for dialogue, but also of our firmness on nuclear proliferation. We are awaiting concrete gestures to restore confidence, showing that Iran is truly prepared to address the expectations of the international community.

Lastly, France continues to hope that full light will be shed on Syria's past or present nuclear activities. We regret that the IAEA has had to postpone indefinitely a verification mission in 2013 and we call upon Syria to allow this inspection mission as soon as possible.

Mr Chairman,

4) We must look to the future and address its challenges. An important debate has emerged in recent months on the issue of Lethal Autonomous Robots (LARS). This is a key debate as it raises the fundamental question of the place of Man in the decision to use lethal force. It is also a difficult debate, as it highlights many ethical, legal and technical issues. It covers technologies which are not yet fully developed and which are dual-use.
The terms of this debate need to be clarified. To be useful and allow progress, this discussion needs to be held in an appropriate disarmament forum, combining the necessary military, legal and technical expertise and all the States concerned.

Mr Chairman,

5) Nuclear disarmament naturally remains central to our commitment.

The Nuclear Non-Proliferation Treaty is the keystone of nuclear disarmament and non-proliferation. The Action Plan adopted by consensus in 2010 is our roadmap. It is important to implement this roadmap and to keep to it, without deviating from the chosen route.

This naturally means that nuclear-weapon-States must be equal to their commitments, and France is aware of its responsibilities as a nuclear-weapon-State. With our P5 partners and at national level, we are working in this direction. I will have an opportunity to return to this point in more detail during the nuclear issues debate, but we all know France's exemplary record on nuclear disarmament. It is a record of acts, not words. I will name a few notable examples to keep to a few key facts which speak for themselves: the irreversible dismantling of our nuclear test site and of our

fissile material production facilities; the disarmament of the land component of our deterrent; and the reduction by one third of both our submarine and air deterrent components.

But the roadmap decided by the 2010 NPT Action Plan is also a common approach that commits all the States Parties: the “step-by-step” approach. It is also a sequence for multilateral action, with the entry into force of the Comprehensive Nuclear Test Ban Treaty (CTBT) and the launch of negotiations on the Fissile Material Cut-off Treaty (FMCT). This is a logical sequence.

The 2010 NPT Action Plan is very clear in this respect. Action 15 calls for negotiation of the FMCT to begin without delay at the Conference on Disarmament (CD), in accordance with document CD/1299 and the mandate it contains. It is therefore urgent that the Conference on Disarmament adopt a work programme based on document CD/1864, agreed by consensus in 2009. We still wish to begin these negotiations at the Conference on Disarmament without delay. To this end, we did however support Resolution 67/53 to make progress in talks on this Treaty, which should be negotiated at the Conference on Disarmament. We think that the Group of Governmental Experts (GGE) which will meet in 2014 and 2015 will make important progress.

To undermine the priority accorded to negotiating the FMCT would be to deviate from the route laid out in the 2010 roadmap. It would thus risk wasting more time.

Mr Chairman,

6) Last year, my country strove to warn this Assembly of the probable consequences of certain initiatives which created parallel forums. We can only observe that this achieved only, as we feared, the reopening of discussion on the step-by-step approach and the next negotiating priority. In the end, it endangers the NPT Action Plan roadmap of 2010.

Mr Chairman,

7) France is naturally aware of the grave consequences that the use of nuclear weapons could cause. It is on the strength of this conviction that it has never participated in any arms race, that it applies the principle of strict sufficiency and that it maintains its arsenal at the lowest possible level, compatible with the strategic context. The French deterrent is strictly defensive. It is precisely because its sole aim is to protect our vital interest and because its use would be conceivable only in extreme self-defence circumstances, a right that is enshrined in the United Nations Charter, that the French deterrent is in no way contrary to international law.

Mr Chairman,

8) Please permit me to finish by affirming my country's commitment to UNIDIR, an integral part of the machinery of disarmament. France, which is traditionally the author of the five-yearly resolution on UNIDIR, is committed to the independence of the Institute and its mode of governance based on the Secretary-General’s Advisory Board on Disarmament Matters. It is essential that UNIDIR can continue its activities while maintaining its independence, as established by SSOD-1 and confirmed by Resolution 65/87.

Thank you, Mr Chairman.